

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00189 Numéro SIREN : 809 136 922 Nom ou dénomination : GROUPE 3 I D
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/011601

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	74 025	16 829	57 196	1 650
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	191 982	34 850	157 132	165 494
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	204 313	84 378	119 935	133 704
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15 296 113		15 296 113	15 074 113
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	71 258		71 258	71 258
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 837 691	136 058	15 701 634	15 446 218
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	84 856		84 856	
Autres créances	2 966 159		2 966 159	4 655 101
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	253 523		253 523	1 090 099
Charges constatées d'avance (3)	4 139		4 139	6 727
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 308 677		3 308 677	5 751 927
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	19 146 368	136 058	19 010 310	21 198 145
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 435 113	1 435 113
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	143 511	143 511
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 927 846	3 691 022
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 003 031	3 736 824
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 509 501	9 006 471
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	42	55
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 268 033	11 741 197
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 954	87 256
Dettes fiscales et sociales	93 663	109 969
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 117	253 197
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	9 500 809	12 191 675
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	19 010 310	21 198 145
(1) Dont à plus d'un an (a)	864 406	707 283
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 636 403	11 484 392
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 200 610		1 200 610	1 155 619
Chiffre d'affaires net	1 200 610		1 200 610	1 155 619
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			9 977	1 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 070	11 302
Autres produits			11	
Total produits d'exploitation (I)			1 221 669	1 167 921
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 078 032	735 759
Impôts, taxes et versements assimilés			43 597	48 160
Salaires et traitements			396 368	398 403
Charges sociales			95 043	122 210
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			53 441	43 365
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5	
Total charges d'exploitation (II)			1 666 486	1 347 898
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-444 817	-179 977
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			4 500 000	4 000 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			46 698	
Autres intérêts et produits assimilés (3)			7	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			4 546 704	4 000 000
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			98 857	94 202
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			98 857	94 202
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			4 447 848	3 905 798
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			4 003 031	3 725 822

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		11 008
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		11 008
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		5
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		5
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		11 003
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	5 768 373	5 178 929
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 765 343	1 442 105
BENEFICE OU PERTE	4 003 031	3 736 824
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	46 698	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	85 299	77 091

GROUPE 3ID

Société par actions simplifiée au capital de 1 435 113 euros

Siège social : Quartier les Plaines - rue de Mordecet

26320 Saint-Marcel-lès-Valence

809 136 922 R.C.S. Romans

DELIBERATION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

Conformément à la loi et à nos statuts, il est proposé à l'Associé Unique d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 4.003.030,78 comme suit :

. Bénéfice comptable4.003.030,78 €

. Au poste « Autres réserves ».....3.803.030,78 €

. Le solde, soit.....200.000 €

est distribué à l'associée unique à titre de dividende.

De sorte que le dividende distribué à chaque action s'élèverait à 0,14 euro.

Ce dividende serait payé au siège social à compter de ce jour.

CERTIFIE CONFORME

GROUPE 3ID

Société par actions simplifiée au capital de 1 435 113 euros

Siège social : Quartier les Plaines - rue de Mordecet

26320 Saint-Marcel-lès-Valence

809 136 922 R.C.S. Romans

DELIBERATION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

- RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

Conformément à la loi et à nos statuts, l'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 4.003.030,78 comme suit :

. Bénéfice comptable4.003.030,78 €

. Au poste « Autres réserves ».....3.803.030,78 €

. Le solde, soit.....200.000 €

Pourrait être distribué à l'associée unique à titre de dividende.

De sorte que le dividende distribué à chaque action s'élèverait à 0,14 euro.

Ce dividende serait payé au siège social à compter de ce jour.

CERTIFIE CONFORME

GROUPE 3ID

Société par Actions Simplifiée

ZA les Plaines

Rue de Mordecet

26320 - SAINT-MARCELLES-VALENCE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

GROUPE 3ID

Société par Actions Simplifiée

ZA les Plaines

Rue de Mordecet

26320 - SAINT-MARCELLES-VALENCE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Associé unique de la société GROUPE 3ID

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE 3ID relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Thierry QUERON